



C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 116-01-2005(19-1) ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre avis que le 4 février 2019 lors de la tenue d'une séance ordinaire, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a présenté le projet de règlement 116-01-2005(19-1) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal ;

Le projet de règlement vient modifier la rémunération actuelle du maire et du conseil municipal aux articles 1, 2 et 5 du règlement 116-01-2005(18-1) aux fins :

De couvrir l'exercice financier de l'année 2019 ;

De fixer le taux d'indexation de la rémunération des élus municipaux à 2 % ;

De rétroagir au 1^{er} janvier 2019 ;

	Rémunération actuelle	Allocation de dépenses actuelle
Maire	9 354,52 \$	4 677,25 \$
Conseil municipal	3 118,17 \$	1 559,08 \$

Soyez avisés que le projet de règlement 116-01-2005(19-1) sera présenté pour adoption du conseil municipal, lors de la tenue de la séance ordinaire du lundi 4 mars 2019, à 19h00, à l'Hôtel de Ville, situé au 2, place de l'Hôtel de Ville, Frelighsburg.

Une copie du projet règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER
DEUX MILLE DIX-NEUF.

Anne Pouleur
Directrice générale
Secrétaire-trésorière